

Samoa américaines : Des pêcheurs indemnisés et des projets prioritaires financés par un Fonds de secours « catastrophe » des États-Unis

Mary Cheung-Fuk¹, Domingo Ochavillo¹ et Ruth Matagi-Tofiga¹

En 2014, le Congrès américain a voté un crédit d'un million de dollars destiné à un fonds de secours créé pour relancer la pêche de fond aux Samoa américaines, un secteur à l'arrêt depuis le tsunami qui a frappé l'île en septembre 2009. S'appuyant sur les rapports d'évaluation des dégâts établis par le Département des ressources marines et sauvages des Samoa américaines (DMWR), le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (WPFMC) et le bureau régional pour le Pacifique de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis (NOAA), le Congrès américain a reconnu la faillite commerciale de la filière pêche de fond du territoire. La NOAA a débloqué les fonds en direction du DMWR, placé sous la direction de Ruth Matagi-Tofiga, afin d'aménager des équipements à terre, d'acheminer des aides financières et de former les acteurs de cette filière sinistrée.

Les catamarans de type *alia* pratiquant la pêche de fond aux Samoa américaines tenaient jusqu'en 1988 une activité lucrative et rentable. Ciblent principalement les vivaneaux, mérours et loches, les *alia* pêchent également des poissons-appâts à la traîne afin d'approvisionner le secteur de la bonite. D'après un rapport du WPFMC, les recettes dégagées par la filière en 2007 et 2008 tournaient autour de 134 000 dollars en moyenne. Rien qu'en 2009, la pêche de fond a rapporté un total de 190 000 dollars. Dès 2010, les recettes ont dégringolé

de 80 %, ne totalisant plus que 42 000 dollars. De toute évidence, le tsunami a eu des effets dévastateurs sur la filière.

Ce même rapport du WPFMC nous informe par ailleurs que 17 navires de type *alia*, soit la moitié de la flottille pratiquant la pêche de fond, ont été endommagés ou détruits lors du tsunami. Parmi ces navires, 35 % ont été déclarés sinistre total, 42 % ont subi un sinistre partiel et 23 % ont souffert des dégâts mineurs. Le manque à gagner, plus difficile à quantifier, a été



Le 29 septembre 2009, le tsunami a laissé derrière lui un paysage dévasté, fait de bateaux endommagés, d'arbres couchés, de câbles électriques arrachés et d'autres débris en tous genres (crédit photo : Telemal, FlickrR).

¹ Département des ressources marines et sauvages des Samoa américaines

NOUVELLES DE LA RÉGION ET D'AILLEURS

estimé à environ 200 000 dollars (comm. pers., Chris Hawkins, employé du WPFMC).

Le secteur de la pêche de fond a été reconnu secteur sinistré conformément à la loi Magnuson-Stevens sur la conservation et la gestion des pêches et à la loi interterritoriale sur les pêches. C'est la déclaration de l'état de faillite de la filière de fond qui a amené le Congrès américain à voter l'octroi de fonds d'urgence et le service national des pêches maritimes de la NOAA à venir en aide aux populations sinistrées aux Samoa américaines.

Désireux de monter des projets ciblés susceptibles de relancer la filière, le DMWR a conduit une enquête auprès des pêcheurs et des propriétaires de navires *alia*, qui a permis de mettre en lumière les priorités des acteurs du secteur :

- indemnisation directe en cas de dommage ou de perte de navires *alia* ;
- construction d'une nouvelle rampe de mise à l'eau à Malaloa, qui offrira un point d'accès pratique à côté des docks flottants ;
- construction d'installations de carénage et de formation pour les acteurs de la filière *alia* ; et
- achat d'une machine à glace.

Au-delà de ces projets, le Fonds de secours « catastrophe » poursuit d'autres grands objectifs, dont l'achat d'articles de pêche et d'accastillage et la formation des pêcheurs aux méthodes de réparation des bateaux.

Un coordonnateur a été recruté pour permettre le démarrage des projets visés par la subvention d'urgence. À ce jour, 13 propriétaires de navires *alia* ont été indemnisés pour les pertes et dommages qu'ils avaient subis, l'enveloppe totale s'élevant à 250 000 dollars. Le DMWR collabore actuellement avec le Département des travaux publics à la conception de la rampe de mise à l'eau. Par ailleurs, le DMWR se concerta avec le programme pêcheries durables de la NOAA et prépare la documentation nécessaire pour obtenir les autorisations du Génie de l'armée américaine concernant la réparation des docks flottants de Fagatogo. Les demandes d'autorisations d'urbanisme et les plans de situation relatifs à la rampe de mise à l'eau et au centre de formation des pêcheurs ont été remis au service d'instruction des projets d'aménagement du Département du commerce des Samoa américaines. Par ailleurs, les inspections des sites qui accueilleront ces deux projets sont achevées et le DMWR fait actuellement dresser des devis pour des machines à glace, des compresseurs d'air et d'autres articles associés.

La directrice du DMWR, Ruth Matagi-Tofiga, confie que les procédures d'autorisation des organismes de réglementation fédéraux et locaux supposent énormément de paperasse, mais elle espère que 2016 sonnera le coup d'envoi des chantiers de construction de la mise à l'eau et du centre de formation des pêcheurs, et du projet de réparation des docks flottants de Fagatogo.



*Le tsunami a emporté ce bateau bien loin du port
(crédit photo: US Navy 091001-F-3798Y-093).*